

Le 25 octobre dernier, près de 300 travailleurs sans-papiers – il s'agit en l'occurrence uniquement d'hommes – d'une douzaine d'entreprises d'Ile-de-France entrent en grève. L'action, [coordonnée par la CGT](#), bénéficie d'une forte mobilisation d'équipes syndicales de plusieurs sites ainsi que d'Unions locales affiliées à la confédération. Les grévistes sont plongeurs, livreurs, éboueurs, ouvriers du bâtiment, manutentionnaires, jardiniers. Plusieurs noms de grandes entreprises et d'enseignes chic apparaissent dans la liste des employeurs directement ou, le plus souvent, indirectement (car la sous-traitance règne en la matière) concernés : café Marly (Louvre), Monoprix, Eiffage, Manpower, Bouygues, Chronopost... Leurs revendications sont simples et vitales : régularisation et fin des statuts précaires (intérim, « extras », autoentrepreneuriat) qui les maintiennent dans une position de main d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Ces grèves, et bien d'autres qui les ont précédées au cours de la dernière décennie (citons notamment les grèves des [travailleuses chinoises des ongleries](#) et des [coiffeuses des salons afro](#) du boulevard de Strasbourg, à Paris, en 2014-2015, celle des [travailleur.se.rs de l'hôtellerie-restauration et d'autres secteurs d'octobre 2019](#)), sont le prolongement direct de la « grande grève » de 2008-2010. Jalon majeur dans l'histoire des luttes de l'immigration, celle-ci a vu l'émergence de la figure du/de la « travailleur.se.rs sans-papiers » et, pour la première fois à cette échelle, l'implication directe du mouvement syndical – essentiellement de la CGT – ainsi que d'organisations du mouvement social (Droits devant !, Femmes égalité) dans un mouvement de ce type. Comme le souligne la sociologue Émeline Zougbedé, « la grève de 2008-2010, appelée la grève de « Tous les Travailleurs Sans-papiers », a été un événement sans précédent : ce fut la première fois que des travailleurs « sans-papiers » ont massivement insisté sur la contradiction liant leurs situations professionnelles et les politiques migratoires, revendiquant une égalité de droits avec les travailleurs nationaux et réguliers, et des critères clairs et uniformes de régularisation. Par le mode inédit de contestation qu'a été la grève, cette mobilisation de « sans-papiers » a permis de rompre avec les modes d'action traditionnels (occupations d'églises, grèves de la faim, etc.) qui ont vu naître l'expression et la figure du « sans-papiers ». Aussi, est-il apparu une nouvelle figure de mobilisation collective, qui est celle du « travailleur sans-papiers »^[1].

La « grande grève » de 2008-2010 a donc été un tournant décisif à plusieurs égards. Elle l'a tout d'abord été pour le mouvement ouvrier et le syndicalisme français, qui cessent d'esquiver la question des salariés sans-papiers, ou de la ramener à une expression de solidarité avec une cause humanitaire, et s'en emparent en tant que partie intégrante de leur champ d'action. C'est la CGT en particulier qui se place en première et qui devient dès lors à la fois la force pivot de ces mobilisations et l'interlocuteur principal des pouvoirs publics. Elle supplante ainsi très largement, et cela ne va pas sans quelques épisodes de tension, les organisations préexistantes de « sans-papiers » – mais non de « travailleurs sans papiers » –, telles que la Coordination des sans papiers de Paris (CSP 75). Il faut pourtant souligner que l'action, davantage coordinatrice qu'initiatrice, de la CGT prend une forme particulière, au sens où elle n'intervient que lorsque se constituent des groupes informels de salariés sans papiers dans les entreprises concernées et que ceux-ci prennent contact avec la structure syndicale. Il est donc pour le moins simplificateur d'opposer « autonomie » et auto-organisation à l'intégration dans le cadre syndical, et, par ce biais, à l'action unifiée de la classe travailleuse du pays. Les entretiens qui suivent permettent, nous semble-t-il, d'établir ce point assez clairement.

L'inédit de ce mouvement se traduit également dans l'émergence de cette figure subjective du « travailleur.se.rs sans-papiers ». Le vocable nouveau qui s'impose dès lors dans l'espace

public signale un déplacement décisif : « c'est un rapport d'identité qui se trouve ainsi affirmé (« les sans-papiers sont des travailleurs »), et non une logique de distinction (« parmi les sans-papiers il y a des travailleurs ») »[2]. L'émergence du vocable s'est elle-même accompagnée de l'adoption du répertoire d'action classique du mouvement ouvrier, la grève et l'occupation d'entreprise. Se met ainsi en place ce qu'il faut bien appeler une logique de classe, qui unifie et surmonte la particularité sans nier la spécificité. Car, tout en étant reconnu et se posant comme « travailleur.se.rs », le sujet agissant n'en demeure pas moins, au même titre (si l'on ose dire) « sans-papiers », c'est-à-dire soumis.e un dispositif spécial combinant surexploitation économique et traque administrative et policière. Ce dispositif ne peut à son tour être aboli que par la satisfaction de revendications spécifiques à cette fraction de la classe travailleuse, à savoir la « régularisation » et l'intégration dans le « droit commun » du salariat.

La lutte de cette fraction spécifique de la classe travailleuse nous ramène ainsi à un phénomène de portée tout à fait générale : la tendance fondamentale du mode de production capitaliste telle que Marx la met en lumière dans *Le Capital* en tant qu'elle est tendance à la surexploitation, à une exploitation proprement illimitée, une exploitation en excès sur le taux moyen d'extraction de la plus-value. Cette tendance prend des modalités diverses – recours à la main d'œuvre infantile, féminine et immigrée, la prolongation indéfinie de la journée de travail, intensification des cadences – en fonction de l'état du rapport de forces et de l'étape atteinte par l'accumulation du capital. Cette surexploitation, Marx le montre également, se double d'une gestion différenciée de la force de travail par l'Etat capitaliste, qui définit la « législation de fabrique » (au sens large : de la création d'institutions disciplinaires-carcérales comme les workhouses aux dispositions réglant la journée de travail et la négociation du contrat du travail) comme terrain stratégique de la lutte, celui où se noue le rapport de force entre « l'économie politique du capital » et « l'économie politique de la classe ouvrière »[3].

En ce sens, la mobilisation de 2008-2010 a fait bouger les lignes, en mettant à l'ordre du jour le principe de la régularisation par le travail et en permettant concrètement à des milliers de demandes d'aboutir. Cette brèche a été, pour une part, formalisée par la circulaire du 28 novembre 2012, dite « circulaire Valls ». Certes, tout en ouvrant cette possibilité au titre « d'admission exceptionnelle au séjour par le travail », et non comme un droit (qui aurait du reste nécessité un acte législatif), cette circulaire l'assortit immédiatement de multiples conditions restrictives (voir [ici](#) l'analyse détaillée fournie par le GISTI). Celles-ci autorisent une gestion différenciée des demandes, s'appuyant sur des interprétations plus ou moins souples de la circulaire, et le maintien de critères d'exclusion, et créent par ce biais un ensemble hiérarchisé de sous-catégories de travailleur.se.s « régularisables ». La circulaire instaure de surcroît un pouvoir patronal supplémentaire, celui de faire dépendre la régularisation de documents (promesse d'embauche et « certificat de concordance », qui reconnaît la véritable identité de/de la salarié.e travaillant « sous alias », i.e. sous l'identité d'un tiers) que seul l'employeur peut fournir. La « frontière intérieure », pour reprendre le terme d'Emeline Zougbedé[4], est donc déplacée, mais non abolie. Les acquis sont fragiles, la réalité de surexploitation et de la traque bureaucratico-policière demeure.

Ce déplacement des lignes signale pourtant une bascule dans le rapport de forces, qui est à remis à l'épreuve lors de chaque nouveau conflit. Or ceux-ci se soldent très souvent par des succès, car la triangulation des forces entre patrons, Etat et bloc ouvrier (grévistes sans-papiers + CGT) n'est pas celle d'un conflit du travail classique, du fait notamment que, face à la pression, les employeurs acceptent en règle générale de mettre un terme à une

situation qui fait apparaître au grand jour leur écart à la norme de droit. Une jurisprudence informelle se met dès lors en place, qui permet d'assouplir à l'issue de chaque conflit victorieux (pour le bloc ouvrier) les critères de régularisation. S'ouvre ainsi la voie à la remise en cause et au dépassement « par le haut », de la circulaire Valls elle-même.

Il apparaît dès lors à quel point les luttes des travailleu.se.r.s sans-papiers sont au cœur des formes que prend l'affrontement de classe dans la société française. À l'heure où déferle un discours raciste d'une virulence inouïe et où les tendances à la fascisation se donnent libre cours, il est plus que jamais nécessaire d'en tirer pleinement les leçons.

Pour ce faire, nous avons discuté du bilan d'étape de la dernière mobilisation avec trois acteurs qui se sont retrouvés aux avant-postes : Cheick C., délégué CGT des grévistes de la Sepur, l'une des principales entreprises de collecte des déchets en région parisienne ; Hervé Goix, conducteur du métro (ligne 9) à la retraite, ancien co-responsable du secteur des travailleurs migrants à la CGT, et Jean-Albert Guidou, inspecteur des impôts et secrétaire de l'Union locale (UL) CGT de Bobigny (93), en charge des questions des travailleurs migrants du 93.

Stathis Kouvélakis

Lutter contre le système Sepur. Entretien avec Cheick C., délégué CGT des grévistes de la Sepur

Cheick C. : Je viens du Mali, je suis arrivé en France en 2015 et je travaille comme intérimaire à Sepur depuis mars 2019. Tous les grévistes sont des travailleurs sans papiers. Nous réclamons notre régularisation et l'amélioration de nos conditions de travail, qui sont précaires. Quelques exemples : on a eu du mal à obtenir des masques et du gel hydroalcoolique pendant le confinement. Depuis que j'ai commencé à y travailler et jusqu'à aujourd'hui, Sepur ne m'a fourni ni chaussures de sécurité ni bottes pour le lavage alors que je fais le lavage le samedi et le dimanche sur les sites de Pantin. J'ai donc dû me débrouiller moi-même pour avoir mes propres bottes.

Au niveau de la paye, on est mal payés, et, parfois, on fait des heures qui ne nous sont pas payées. Elles apparaissent sur les fiches de paie, mais il faut les réclamer auprès de nos chefs d'équipe, et eux nous disent d'appeler l'agence d'intérim. L'agence nous dit que c'est le chef d'équipe qui doit faire le mail pour confirmer qu'on a travaillé tel jour à telle heure. Mais le mail n'est jamais envoyé. Au final, on arrête de réclamer parce qu'on a peur de parler, peur de perdre le boulot parce qu'on est des intérimaires et que du jour au lendemain on peut être virés.

Stathis Kouvélakis : Mais il n'y a pas que des intérimaires à Sepur. Qui sont les autres salariés ?

Cheick C. : Il y a des salariés employés directement par Sepur mais eux ils ont leurs papiers. Ils sont mieux payés que nous car nous on est payés seulement pour les heures travaillées, eux ils sont payés 35 heures par semaine. Nous, les intérimaires, on fait le sale boulot, les encombrants, les camions-poubelles. Je n'ai encore jamais vu un employé de Sepur faire le sale boulot comme nous, jamais.

SK : Comment expliques-tu ce recours systématique de Sepur aux intérimaires sans papiers ?

Cheick C. : Sepur est une entreprise de merde, c'est un système focalisé sur les travailleurs sans papiers. Voilà comment ça marche : l'embauche, l'inscription ne se passe pas à l'agence d'intérim, on n'a jamais eu directement affaire à l'agence. Au début, tout se passe au dépôt, avec les chefs d'équipe, le système Sepur est basé sur eux. C'est eux qui font l'inscription, qui te donnent le planning et qui te font travailler. Ils ne vérifient pas l'identité, ils s'en foutent. Donc ce boulot, celui qu'on nous donne, ne concerne pas les gens qui sont en situation régulière. Eux, généralement, ce sont des chauffeurs, ils ne vont pas faire les encombrants, ou monter à l'arrière des camions. C'est comme ça que Sepur propose des contrats à bas prix et s'empare du marché.

C'est aussi pour cette raison que c'est tellement facile de refuser de nous payer pour des heures travaillées. Je n'ai jamais entendu un salarié de Sepur se plaindre qu'il n'a pas été payé. Cela ne concerne que les intérimaires, car pour eux, tout passe par les chefs d'équipe, c'est les chefs qui ont le contact avec l'agence d'intérim. Qui nous vole ces heures ? On ne sait pas, c'est le chef d'équipe ou c'est l'agence ?

SK : Comment avez-vous préparé cette grève ?

Cheick C. : Comme on travaille ensemble en collectant ensemble, un jour on s'est dit « pourquoi ne pas trouver une solution pour nous sortir de cette misère » ? Donc, on s'est contacté entre nous. Toi, tu connais telle personne qui connaît telle personne, ça s'est passé comme ça. On a fait un groupe, puis, on est allé voir la CGT, pour qu'elle nous aide.

SK : Comment est-ce que l'idée vous est venue d'aller voir la CGT ?

Cheick C. : Bon, on a vu pas mal de choses sur la CGT sur les réseaux sociaux. Et puis, on a appris que nos frères ou nos cousins ont obtenu leur régularisation à travers la CGT. Cela nous a vraiment donné la force. On s'est réunis puis nous sommes allés les voir, pour leur expliquer notre cas.

On a donc commencé à préparer l'action avec la CGT vers la fin 2019. On s'est arrêté à cause du confinement, mais, après, on recontacté la CGT, on a repris les réunions.

SK : Comment s'est passée la grève ? Comment vous êtes-vous organisés pour vous retrouver ?

Cheick C. : La grève a commencé le 25 octobre. Le 25 au matin, on a venus ici, devant la mairie de Bobigny, devant la mairie de Bobigny. On ne remerciera jamais assez le maire, Abdel [Sadi], qui nous a accueillis et soutenu. Le lieu de notre rassemblement quotidien c'était ici.



Déjeuner de fin de conflit des grévistes de Sepur - mairie de Bobigny, 12 nov 2021 - photo Stathis Kouvélakis

SK : Tout à l'heure, pendant le déjeuner, il y avait une ambiance de victoire. Vous pensez que vous avez gagné ?

Cheick C. : Oui, mais on attendra encore, tant qu'on n'a vu les actes, le récépissé, il faut être prudent. Mais on peut espérer quand même, on est soulagés. On a vu les déclarations de la ministre et du ministère. Et puis, on a vu pas mal de soutien à notre action.

SK : Quand vous aurez le récépissé, si j'ai bien compris, ce n'est pas tellement à Sepur que vous allez continuer à travailler.

Cheick C. : Ah non [rire] ! Je ne pense pas que les grévistes veulent retourner travailler chez Sepur. Ça ne sert à rien de retourner là-bas. On est en contact avec pas mal de gens qui continuent à y travailler. Jusqu'à maintenant, aucun effort n'a été fait pour changer leurs conditions de travail, rien n'a changé.

SK : Est-ce que vous comptez continuer à participer à des activités syndicales quand vous aurez obtenu votre régularisation ?

Cheick C. : On ne va jamais arrêter nos activités dans la CGT. On est syndiqués et on restera toujours CGT.

Propos recueillis par Stathis Kouvélakis à Bobigny, le 12 novembre 2021.

Des « migrants » aux « travailleurs sans papiers ». Entretien avec Hervé Goix et Jean-Albert Guidou, militants CGT

Organiser la lutte.

Stathis Kouvélakis : Commençons par la dernière mobilisation, qui se poursuit à l'heure où nous faisons cet entretien. Comment a-t-elle été préparée ?

Jean-Albert Guidou : Cette mobilisation a été préparée de longue date. Pour certaines entreprises cela remonte à plus d'un an, en comptant un retard dû à la pandémie. La nouveauté de la période, et on la constate de plus en plus souvent, c'est que les travailleurs se préparent et s'autoorganisent au préalable. Quand ils ont formé un groupe suffisamment nombreux, ils passent nous voir en disant « on a besoin de la CGT pour monter un conflit ».

La préparation consiste dans un premier temps à échanger sur l'ensemble des objectifs de la lutte, à se connaître. Il faut apprécier quelles sont les situations réelles de ces travailleurs, avec cette double particularité. Il y a, d'un côté, l'aspect travail, les réalités de l'exploitation ou plus exactement de la surexploitation, et, de l'autre, la question administrative de leur statut. En fonction de celui-ci, la résolution ou la réponse à leurs revendications est plus ou moins facile. La préparation consiste également à boucler en amont l'ensemble des dossiers de régularisation des travailleurs avant d'engager l'action pour ne pas avoir à s'en occuper pendant le conflit. Enfin, il y a la connaissance des entreprises, le repérage de celles-ci en vue de la grève et de l'occupation.

Cela nous amène à la forme de la mobilisation, qui date d'il y a maintenant plus de 13 ans [moment de la grève de travailleurs sans papiers de 2008-2010]. Il nous semble tout à fait essentiel de recourir aux formes de luttes classiques du mouvement ouvrier en France, c'est à dire la grève et l'occupation des entreprises. Il s'agit de bien signifier que ces travailleurs s'inscrivent dans cette lignée, qui permet la reconnaissance de leur lutte par les autres travailleurs, donc une identification des travailleurs entre eux.

Hervé Goix : C'est à mes yeux l'élément le plus important depuis 13 ans : rendre visible le fait qu'un travailleur migrant sans papiers, même pour le pire des salopards, qui pense que c'est « un nègre », eh bien, que ce « nègre » travaille et qu'il travaille pour le même patron que lui. Cela rend possible une identification forte qui a, depuis 13 ans, neutralisé sur cette question la réaction de l'extrême droite au sens où on entend peu de réactions, même de ce côté-là, à la question de la régularisation par le travail.

SK : Quelles sont les composantes de cette mobilisation et quelles sont les revendications ?

JAG : Elle porte sur onze entreprises situées sur quatre départements de l'Ile de France, le 91, le 93, le 94 et Paris. Concernant les secteurs d'activité, on a beaucoup d'entreprises d'intérim, parmi les plus importantes comme Manpower, un restaurant de luxe qui fait partie du groupe Coste, la livraison pour Monoprix et la Sepur.

L'entreprise Sepur, qui assure la collecte des poubelles pour le compte des collectivités locales de la région parisienne, est emblématique de la surexploitation des travailleurs sans papiers. C'est le troisième conflit en 8 ans qui oppose les travailleurs sans papiers et la CGT à cette entreprise. Sepur fait embaucher les travailleurs directement sur les dépôts en les inscrivant dans ses entreprises d'interim. Les travailleurs n'ont jamais eu de contacts directs avec les agences d'intérim car tout se fait de façon dématérialisée. Ce système offre tous les avantages à l'employeur : pression sur les salariés : « tu fermes ta gueule ou tu n'as plus de missions », heures supplémentaires pas payées et, en cas de perte de marché, pas d'obligation de reclassement. Ce modèle permet à Sepur, entreprise low-cost du secteur, de rafler les contrats et d'étendre ses parts de marché sur la région Ile-de-France.

Nous avons également une situation qui est typique des réalités du travail d'aujourd'hui, la livraison à domicile, qui touche aussi bien au travail qu'à la vision sociale du temps et de la manière de consommer. Pour le groupe Monoprix, la livraison se fait en vélo, donc c'est très joli, très branché. Mais Monoprix sous traite à Stuart, qui fait partie du groupe La Poste, qui elle-même sous-traite à une autre entreprise. Ces gars, pour l'essentiel, sont des autoentrepreneurs.

Au total, nous avons 3 statuts de travailleurs, très représentatifs de l'époque : les autoentrepreneurs, les intérimaires, qui représentent autour de 90% des grévistes et, dans le cas du restaurant, des salariés qui sont en extra. Mais quand tu fais 200 heures par mois depuis 2 ans, ce n'est plus de l'extra, c'est du CDI dissimulé. Nous avons donc affaire aux formes de l'évolution du salariat qui résultent du démantèlement du droit du travail auquel on assiste depuis plusieurs décennies.

HG : Dans le contexte actuel, la fin du salariat, c'est le nom générique de la surexploitation.

JAG : En ce qui concerne les revendications, il faut commencer par la régularisation, c'est une évidence. C'est d'abord pour cette raison que les travailleurs viennent nous voir. En tant que militants, la première des choses, c'est de respecter la revendication posée par les travailleurs. C'est le premier pas. Mais derrière ça, il y a la question de l'égalité des droits et le respect des règles de droit définies par le Code du travail. Les travailleurs en sont totalement conscients, ils l'expriment très fortement, et encore plus fortement lors d'un conflit, qui est un moment où les bouches s'ouvrent.

SK : La mobilisation a commencé le 25 octobre, où en est-on maintenant ?

JAG : On est en train d'atterrir sur toutes les entreprises sauf une. Nous avons obtenu des employeurs les documents nécessaires à la régularisation des gars. La seule entreprise où on ne les a pas, c'est Sepur. Ce n'est pas une surprise, on savait que ce serait le point de tension maximal. Je pense que la semaine prochaine, le mouvement de grève devrait aboutir. Si on aboutit à un accord, ce serait un mouvement d'une durée très courte à l'échelle des grèves de travailleurs sans papiers.

Sur le plan du respect des droits, on a déjà les premiers résultats avec le restaurant du Louvre, où, du fait que travailleurs étaient en extra, ils n'ont pas eu droit au chômage partiel pendant le confinement. Le patron s'est engagé à les indemniser pour cette période-là et à transformer le contrat d'extras en contrat CDI. A Monoprix, il s'agit d'obtenir le passage du statut d'autoentrepreneur à celui de salarié en CDI.

HG : Je me permets ici un rappel historique. Cette question de la reconnaissance du droit, de l'égalité des droits, a toujours existé. Elle s'est exprimée dans un premier temps par la revendication de la régularisation. Mais j'ai souvenir d'un fait très frappant, très puissant, qui remonte à un conflit de 2009, celui des salariés de la société ASTEN, qui travaillaient pour renouveler le bitume dans les stations de métro.

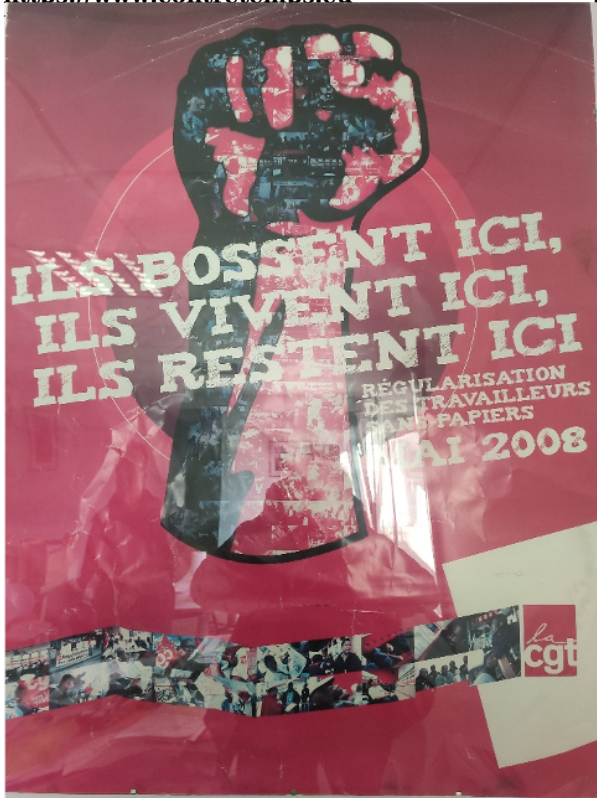
Ces salariés, qui avaient l'habitude de travailler ensemble, se constituent alors en groupe. Ils se filment entre eux, sans l'intervention des équipes syndicales, et ils viennent nous voir à la CGT avec les images qu'ils ont tourné eux-mêmes. Ce qu'ils veulent exprimer à travers ces images, c'est que leurs conditions de travail sont inadmissibles au regard de ce qu'ils connaissent des conditions de travail de l'ensemble des salariés.

On est donc bien dans cette logique-là, de l'égalité et de la conscience de classe. Elle ne s'exprime directement comme ça, mais c'est bien ce qui est derrière. Dans cette lutte, on assiste depuis le début, à une vraie prise de conscience par cette masse de travailleurs surexploités de l'inanité de leurs conditions de travail et du fait qu'elle ne peut se perpétuer que parce qu'ils n'ont pas de papiers. Voilà qui bat totalement en brèche la vision du « pauvre gars », de la victime qu'il faudrait aider. Ce sont des travailleurs qui veulent avoir une vie normale dans un système normé. Un système qu'on peut combattre et qu'on doit combattre, mais il faut en même temps tout faire pour qu'ils puissent au moins y accéder à égalité avec les autres.

SK : On parle de « travailleurs » depuis le début de cet entretien. Est-ce seulement des hommes ?

JAK : Dans cette mobilisation, il n'y a en effet que des hommes. Ça fait partie des difficultés, qui sont liées au secteur principal d'activité des travailleuses (aide et service à la personne) mais aussi à la précarité sociale, plus forte parce qu'il s'agit de femmes. Des conflits de femmes sans papiers, il y en a eu, et même récemment. C'étaient les grèves des femmes de chambre d'hôtel, de celles qui travaillent dans les ongleries, les salons de coiffure du boulevard de Strasbourg et dans plusieurs entreprises dans l'hôtellerie et la restauration.

HG : C'est vrai que c'est plus difficile à mettre en place, mais ça existe, ça monte[5].



Union locale CGT de Bobigny - photo Stathis Kouvélakis

L'émergence du « travailleur sans-papiers »

SK : Elargissons un peu la focale pour aborder la façon dont le mouvement syndical, et la CGT en particulier, se sont posés et posent actuellement la question de l'intervention auprès des travailleuses et travailleurs migrants. Quels ont été jusqu'à présent les obstacles auxquels le mouvement syndical et la CGT en particulier se sont confrontés ? Peut-on procéder à une sorte de premier bilan de période ?

HG : Un premier élément de bilan, primordial à mes yeux, c'est qu'alors que jusqu'à la fin des années 2000, il n'était question que de « sans-papiers », après les grèves de 2008-2020, tout le monde parle de « travailleurs sans papiers ». C'est un premier acquis. Deuxième élément, qui peut paraître étrange aujourd'hui, mais qui, mine de rien, est symptomatique de l'évolution, c'est la circulaire Valls de 2012. Soyons clairs sur ce point : pour la CGT, et je le souligne du fait de ma responsabilité à cette époque en tant que conseiller fédéral migrant de la CGT, cette circulaire n'est pas une bonne circulaire. Elle n'aborde pas la sortie du travail au noir, elle renforce la dépendance du travailleur à son employeur par l'exigence du Cerfa [promesse d'embauche] que ce dernier est tenu de fournir et du « certificat de concordance » [qui confirme l'identité de la personne, qui, presque toujours, travaille sous un alias]. Toutes ces règles contreviennent clairement à celles admises par la justice prud'homale.

La seule chose significative dans cette circulaire, qui nous a fait dire que nous avons franchi une étape, « un seuil qualitatif », c'est qu'elle a changé la vision dominante selon laquelle les sans-papiers ne travaillent pas ! En 1974, après les chocs pétroliers, la France et toutes ses composantes sociales et politiques ont décidé de l'arrêt de l'immigration de

travail. La circulaire Valls est le premier document émanant d'un gouvernement français qui reconnaît que les migrants travaillent et peuvent donc, sous certaines conditions, obtenir la régularisation.

Cette évolution est le fruit d'une lutte acharnée, qui a mobilisé plus de dix mille grévistes entre 2008 et 2012. C'est une avancée qualitative, mais, aujourd'hui, on est entrés dans cette période très difficile. On se doit de préserver cet acquis pour aller au-delà.

JAG : Je rajouterai deux autres points. Le premier concerne l'évolution de la CGT. En 2008, des organisations de la CGT, et, surtout, certains militant.e.s et se sont lancé.e.s dans le combat du fait de leurs histoires diverses et du hasard des rencontres. On s'est rapidement aperçus que ce sont des combats qui sont lourds à mener. Une grève de travailleurs sans papiers, ce n'est pas la même chose qu'une grève classique ! On sait quand on commence, on ne sait pas quand ça se termine. Pour atteindre l'objectif, il faut y aller jour et nuit, week-end compris, avec tout ce que ça comporte d'aléas : l'agressivité patronale, les huissiers, l'intervention des policiers, etc.

J'ai été frappé de voir des syndicats de professions entières s'engager dans ces luttes lourdes. Par exemple, dans la mobilisation en cours, les syndicats du musée du Louvre, des communaux de la ville de Bobigny. Précédemment, sur un autre conflit, le syndicat de la Banque de France ; sur ce conflit et sur les précédents, le syndicat CGT de la Préfecture de police. Ces derniers jours, devant un dépôt de la Sepur, sur un simple coup de fil, on a des travailleurs du livre Presstalis qui débarquent à une quarantaine après avoir travaillé de nuit. Il y a donc dans la CGT, une forte dynamique d'implication dans ces luttes. Une militante me l'a résumé dans ces termes : « c'est avec ces combats que je trouve profondément les valeurs qui m'ont fait adhérer [au syndicat] ».

Dans la société, il y a aussi un autre élément qui est essentiel. Quelle que soit la période, même dans une période pourrie comme aujourd'hui, la majorité de la population française est favorable à la régularisation des travailleurs sans papiers. On le voit au niveau des sondages mais aussi dans le quotidien des luttes, dans les messages de soutien apportés par les passants.

L'autre vision consiste à faire des travailleurs sans papiers une catégorie à part. Pour l'extrême droite, c'est normal. Mais si du côté des humanistes, de la gauche, de la gauche radicale, etc., on fait de même, on se tire une balle dans le pied. On connaît la formule de Rocard « faut-il accueillir toute la misère du monde » ? A cette question, le citoyen de ce pays, qu'il soit français depuis X ou depuis une ou deux générations, donnera une réponse très fluctuante en fonction de la conjoncture. Mais il faut voir les choses autrement, en partant de ce sentiment d'égalité, des perceptions communes. Si on trouve les moyens adéquats pour l'exprimer, là, oui, on peut gagner. Je crois que c'est l'acquis majeur de ce mouvement, et c'est aussi valable pour les grévistes eux-mêmes.

Pour eux, le choix est soit de rester dans un entre-soi, enfermés dans leur foyer, soit d'être pleinement partie prenante de la société. De toute façon, ils le sont déjà au niveau du travail. On est partie prenante de la société dans laquelle on vit, pas de celle qu'on a quitté. Bien sûr, on garde des liens, peut-être qu'on y reviendra, mais en tout cas, c'est dans la société française qu'une unité peut être créée. Il faut donc briser l'enfermement qui leur est imposé.

SK : J'ai toujours été frappé par le fait qu'on cite souvent cette formule interrogative de Rocard, mais en s'attardant presque toujours sur le début : « faut-il accueillir ? ». Après, on a le débat, « oui, non, un peu, pas du tout, à la folie », etc. Mais on s'attarde très peu sur ce qui vient après, le terme de « misère », cette « misère du monde » qui viendrait « chez nous » du dehors. Or, n'est-ce pas justement cette vision de miséreux, de misérables, de victime, qui empêche de voir que, derrière, il y a des travailleuses et des travailleurs qui font partie de la classe laborieuse du pays où ils et elles se trouvent ? Le terme de « migrant » correspond bien sûr à des réalités au niveau international, à des choses terribles, des guerres, des sociétés à bout, à la question du droit d'asile, de la liberté de circulation etc. Mais, si on en reste là, ne devient-il pas un obstacle pour percevoir la réalité du travail qu'il y a qu'il y a derrière, donc de l'exploitation, d'une approche en termes de classe ?

HG : Pour moi, en tant que syndicaliste, la problématique se pose de façon inverse, elle se pose par rapport à une réalité de travail de salariés qui sont des actifs, qui sont là. On ne projette pas, on vit une réalité. Ce sont des salarié.e.s qui travaillent, quel que soit leur statut, qui subissent la surexploitation, parfois à la limite de l'esclavagisme. La question des « migrants », d'une certaine façon, je ne la saisis pas. Dans mon quotidien, je vois arriver des personnes, hommes, femmes, qui me racontent une situation de travail, de vie. Et on va réfléchir ensemble à comment en sortir.

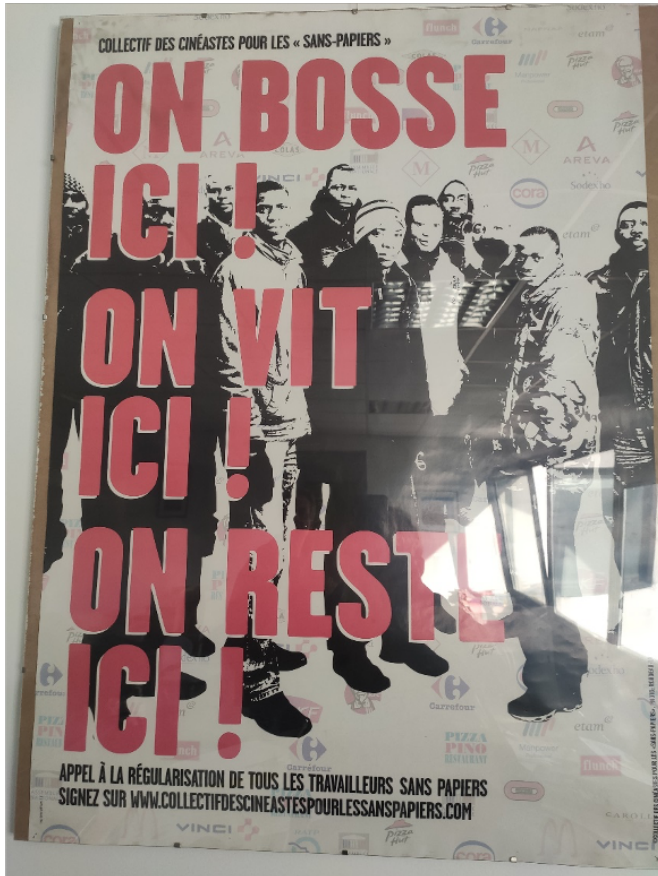
Ils et elles sont là, , tout simplement, quel que soit leur moment ou leur façon d'arriver. Donc, il faut revenir sur cette question de la lutte de classes et de la position de classe dans la société, c'est évident. Une fois qu'on a dit ça, il faut voir que c'est l'action des personnes concernées et de l'organisation syndicale qui fait que cette vision en termes « migrant », de personne qui n'est que de passage, qui ne fait pas partie de la réalité sociale et économique, tombe d'elle-même.

JAG : Il y a une étape qui manque dans tout ce qu'on a dit jusqu'ici. On n'a parlé que de 1974, mais il faut parler de l'après 1981. Ce qui s'est passé au cours de cette période, c'est, d'un côté, la Marche pour l'égalité de 1983, qui n'était pas le fait de migrants mais de jeunes dont les parents étaient en effet des travailleurs migrants des anciennes colonies et qui réclamaient l'égalité politique sociale. On a eu également les grandes grèves dans l'automobile de 1982-1985. D'un autre côté, on a assisté à la l'accélération de la désindustrialisation de ce pays et aussi à l'affaiblissement du Parti communiste français, avec les socialistes qui sont au pouvoir.

Dans ce contexte, la figure de l'ouvrier, du travailleur, s'estompe, même à gauche. On considère que l'ouvrier, c'est l'ancien monde, et on laisse tomber. Mais alors qu'est-ce qui prend sa place au niveau de la représentation, de l'identification ? Celle-ci ne se fait plus par le travail mais par rapport à « l'homme ». Pas n'importe lequel bien sûr. C'est l'homme européen, de classe moyenne et supérieure, qui peut voyager à travers le monde. L'être humain noir, africain ou asiatique, lui, est bloqué par les frontières. C'est une représentation qui pose la question de l'égalité, mais qui aboutit à oublier la question du travail et la gauche politique l'a partagée.

On ne s'occupe donc plus des classes populaires, on ne s'occupe plus des travailleurs, on ne se préoccupe plus de comment les gens bossent. Au début des années 2000, tout le spectre de la gauche au sens large, associatif, politique, syndical, est sur d'autres représentations intellectuelles. C'est sur ce terrain que se situe le soutien au mouvement qui aboutit à l'occupation de l'église Saint-Bernard. Il correspond à une période qui n'est

pas à rejeter, mais qui a ses limites. Il faut attendre la grève de 2008-2010 pour que, finalement, la figure du travailleur, du travailleur sans papiers, réapparaisse. Car, côté syndical et pas seulement, au cours des deux décennies qui ont précédé, pratiquement personne ne s'en préoccupait. Les conditions matérielles de vie et de travail de ce qu'on appelait « les migrants », ce n'était pas notre problème. La question était contournée, et, de ce fait, à l'époque, les travailleurs sans papiers ne venaient pas te dire « coucou, je suis sans papiers », mais, dans le meilleur des cas, « j'ai un problème de travail ».



Union locale CGT de Bobigny - affiche du Collectif des cinéastes pour les sans-papiers - photo Stathis Kouvélakis

Une expérience de lutte qui traverse les frontières

SK : Je sais que vous avez visité des pays dont viennent certain.e.s des travailleur.se.s sans-papiers que vous avez côtoyé au cours des luttes, en particulier le Mali. Pouvez-vous nous parler de cette expérience ?

HG : Depuis 13 ans, on a majoritairement des conflits qui concernent des travailleurs d'Afrique de l'Ouest. Il y a également des conflits de travailleur.se.s de nationalité chinoise, souvent des femmes, qui sont particulièrement marquants par pleins d'aspects, mais, en nombre, ils sont très minoritaires.

Une chose qu'il faut bien avoir en tête, c'est que l'immigration ouest-africaine a grandement participé à construire la France depuis 1947. Les travailleurs d'Afrique du Nord aussi naturellement, très massivement, mais ils sont arrivés avec une culture locale et collective beaucoup plus déstructurée.

En Afrique de l'Ouest, on a par contre une culture de village, de famille, de groupes historiques, qui varie selon les endroits. Toutes ces générations de travailleurs immigrés ont acquis et transmis une culture syndicale très forte, qui, à son tour, s'est appuyée sur leur culture de solidarité et leur sens du collectif. Il fallait donc aller là-bas, voir comment ça marche dans l'autre sens.

Jean-Albert et moi avons fait partie d'une délégation de la CGT au Mali et nous nous sommes retrouvés chez des camarades du mouvement de grève de 2009, dans un petit village du nord-ouest malien. On arrive donc un soir dans un petit village en pisé, qui correspond parfaitement à notre imaginaire de toubabs : pas d'électricité, des enfants qui courent partout, trois chaises ou quatre chaises en plastique pour accueillir les toubabs. On s'y assoit et les femmes viennent nous servir. Ça nous perturbe dans tous les sens. Et là, les anciens du village viennent nous saluer.

Le premier, nous dit « salut camarades, j'étais en France dans les années 1970, chez Talbot, j'ai organisé de grandes grèves à telle et telle date ». Le deuxième nous dit, « moi, j'étais chez Renault, à la CGT » et le troisième dit, « moi, j'étais chez Simca, mais, désolé, je n'étais pas la CGT mais à la CFDT ». C'est à ce moment qu'on comprend qu'il y a une transmission qui s'est opérée.

Une deuxième petite anecdote que je trouve drôle et qu'un jour, à Montreuil [au siège de la CGT], je reçois un jeune travailleur sans papiers qui vient d'arriver. On commence à discuter, et il me dit « moi, je connais la politique en France, je connais Georges Marchais ». C'était en 2013 ou 2014, et le gars n'avait pas plus de 25 ans. Il vient parce que la famille lui a dit d'aller en France, donc il a vécu des choses terribles pour y arriver. Et on lui a dit, « tu vas à Montreuil, tu vas voir la CGT, ils vont trouver une solution ». Tout ça pour dire qu'il y a vraiment une culture, un environnement qui est très puissant.

JAG : Pour revenir à notre voyage au Mali, quand on était à Kayes, la grande ville d'immigration vers la France, on déambulait dans la rue pour voir le festival soninké. Je tombe nez à nez avec quelqu'un que je ne reconnais pas, car je ne suis pas physionomiste, et qui me dit « salut, comment vas-tu ? ». On engage la conversation, c'était un gars qui était revenu au pays trois mois avant et qui était de la CGT 93. Il avait monté une petite entreprise de récupération de ferraille.

Autre anecdote. Après les grandes grèves de 2008-2010, on n'avait plus aucun drapeau de la CGT à l'UL (Union locale) de Bobigny. Il y a une copine qui part pour le Secours populaire dans la région [du Mali]. En rentrant, elle me dit « si tu cherches les drapeaux, tu les trouveras au Mali. Ils ont fait des sortes de musées de la 'grande grève' dans les villages, ils sont là ».

Les relations sont donc historiques et très étroites, et ça marche dans les deux sens.

HG : Oui, il y a aussi des effets retour, une interaction entre les expériences. Avant l'intervention française au Mali, dans la région de Kayes, certains districts cantons administratifs ont commencé à refuser de payer l'impôt à l'Etat central parce qu'ils n'avaient toujours pas d'écoles et toujours pas de vraies routes, seulement des pistes qui en tenaient lieu. C'était le règne du népotisme local.

La mobilisation dans les villages est forte. Il faut savoir que chaque village est géré par deux instances : d'abord le conseil des jeunes, jusqu'à 35-40 ans, et, au-dessus, le conseil des anciens qui donne les grandes orientations. C'est les conseils de jeunes qui ont décidé

d'arrêter de payer à l'Etat mais en réalité ils ont continué à verser la quote-part de l'impôt à un pot collectif, pour acheter eux-mêmes ce dont ils avaient besoin. Le rôle du collectif est toujours central. Or qui étaient les animateurs de ce mouvement ? Des anciens grévistes de novembre 2009.

A l'époque, le mouvement de grève avait parfois été critiqué pour son aspect « la CGT est aux manettes, c'est un syndicat majoritairement de fonctionnaires, d'hommes blancs de 40 ans, qui dirige un mouvement de travailleurs noirs », et, il y a 13 ans, c'était vrai. Mais ce mouvement était démocratique. Les piquets de grève élaient des délégués, ces délégués se réunissaient, ils prenaient des décisions qui ont pu se retrouver en opposition avec la direction du mouvement, mais, par la suite, certains se sont intégrés dans la direction du mouvement. Cette grève a duré onze mois, les choses ont évolué, elles ne sont pas binaires, il y a des interactions.

JAG : Je deviens secrétaire de l'Union locale (UL) CGT de Bobigny à la fin 2007. Jusqu'alors, je ne m'étais jamais penché sur la question des travailleurs sans papiers. Le mouvement de grève commence le 30 mars 2008. En mai -juin 2008, il y avait au minimum 50 personnes par jour qui venaient nous voir à l'UL en disant « je suis travailleur sans papiers ».

Actuellement, dans une année disons « normale », il y a au bas mot 2 000 travailleur-euses sans papiers qui passent par an, et le double ou le triple qui nous contacte par téléphone. La question est simple et c'est une question centrale. Les gars sont prêts à aller chercher avec les dents les ongles s'il le faut le droit à leur émancipation. Mais encore faut-il qu'ils trouvent les moyens de le faire. Pour transformer les choses, il faut un outil et cet outil, en l'occurrence, c'est le syndicat. Si le syndicat offre la possibilité de le faire, c'est parfait et c'est son rôle. Si le syndicat n'offre pas cette possibilité, alors ils cherchent des formes dérivées, ou alors, ils se retrouvent avec rien, ils ne bougent pas.

HG : De son côté, RESF a fait un super boulot au niveau des écoles, avec les parents d'élèves, pour empêcher les expulsions.

JAG : Oui, on est à peu près sur la même logique que RESF, à savoir s'appuyer sur ce qui nous rassemble : l'école pour RESF, la classe sociale pour la CGT. En cela il existe des grandes complémentarités.

HG : A l'époque, le syndicalisme ne se posait pas la question. Celle qui a parfaitement compris ce qui se passait, c'est Madjiguène Cissé. Elle le dit dans [son bouquin](#) qui est paru après l'occupation de l'église de Saint-Bernard par les sans-papiers, en 1996. Pour elle, il y a eu un croisement avec les organisations syndicales, mais pas une rencontre. Le syndicalisme n'a pas vraiment compris l'enjeu.

JAG : Il y est pourtant allé, il a soutenu.

HG : Il y est allé à fond, l'occupation de Saint-Bernard ne se serait jamais faite sans la CGT, puisque c'est elle qui a fourni la logistique. Mais, à l'époque, elle pas intégré ce que le mouvement voulait dire.

Franchir une étape

SK : Qu'est ce qui reste, selon vous, à faire pour franchir une étape dans la façon

JAG : Il m'est plus facile de répondre du point de vue des objectifs du mouvement syndical. La première des choses pour un travailleur sans papiers, c'est de pouvoir disposer d'un titre de séjour. Ce n'est pas une condition suffisante, mais c'est une condition nécessaire. Puis, il y a la question de l'égalité de droit, de l'accès à l'indemnisation du chômage, à la santé etc. Mais il faut aussi parler de la circulaire Valls.

Le premier problème qu'elle pose, c'est la dépendance au patron pour la régularisation. Celui-ci a un droit absolu sur la régularisation du travailleur car c'est lui qui est censé fournir la promesse d'embauche nécessaire à la régularisation. C'est totalement inacceptable, inadmissible. Il faudrait supprimer cette disposition et revenir à ce qui existait avant le choc pétrolier de 1973, c'est-à-dire la possibilité, pour toute personne qui présente un contrat de travail ou une feuille de paye de pouvoir être régularisée. C'est ce qui fait, la différence entre un touriste ou une personne de passage et quelqu'un qui vit ici.

Cela étant, il y a d'autres conditions restrictives qui restent à lever. Il y a aussi, bien sûr les questions politiques, le droit de vote, que ce soit sur les questions d'habitation ou la solidarité internationale. Nous avons eu la chance d'avoir connu d'autres périodes, beaucoup plus riches en termes de luttes sociales ou sociétales, qui portaient ces questions et pouvaient les exprimer dans leur diversité. Mais il faut toujours commencer le socle matériel.

SK : D'accord pour le primat du socle matériel mais qu'en est-il des conditions subjectives, de la façon dont la question des travailleur.se.s sans papiers se pose au sein du mouvement syndical ?

HG : Mon sentiment personnel, c'est que le mouvement syndical a atteint sur cette question un plafond de verre. En 2007-2008, le sujet « travailleurs sans papiers » n'existait pas dans les organisations syndicales. Treize ans après l'ensemble de ces organisations, et, en tout cas, la mienne, reconnaissent que le sujet existe et toutes le traitent, chacune à sa manière, selon ses propres orientations. La vraie question aujourd'hui, c'est le mouvement politique, comment le mouvement politique se saisit de cette réalité et porte les revendications politiques sur l'intégration par le travail dans la société. Et là, franchement, je parle toujours à titre personnel, j'ai peur.

JAG : Cela veut dire aussi que, faute justement de réponse politique, le mouvement syndical a dû prendre les devants, comme sur d'autres questions, en particulier sur les libertés publiques au moment de l'instauration de l'état d'urgence après les attentats de 2015.

Si la CGT, ou d'autres avec d'autres ou seule, est obligée de porter des positions sur la question de l'immigration face à des absence de réponses politiques du côté des forces de gauche, elle doit le faire. Il est évident que les capacités de mobilisation, c'est nous qui les avons parce que nous sommes reconnus par les travailleurs eux-mêmes, parce qu'on peut discuter avec eux des objectifs de la mobilisation.

En 2008-2010, l'objectif n'était pas simplement la régularisation des grévistes. C'était l'obtention d'un texte qui soit applicable à tous les travailleur.se.s sans papiers qui se trouvent en France. Cet objectif avait été voté en assemblée générale avant le départ du

mouvement et il s'agissait d'un objectif proprement politique. Si demain, on décide au niveau de la CGT avec les travailleur.se.s sans papiers de ce type d'objectif, il faudra s'en donner aussi les moyens.

Je crois qu'on peut le faire, même dans une situation où le mouvement politique, la gauche, est complètement à la ramasse. On en a encore l'illustration en cette période préélectorale, avec des déclarations inacceptables concernant les migrants.

Une dernière chose à propos de la CGT : le cœur de notre action, c'est les travailleurs, en l'occurrence les travailleur.se.s sans papier, et, nous l'avons dit, nous avons des résultats. C'est essentiel, car, si nous voulons franchir d'autres étapes, il faut partir de ce qui au cœur du syndicalisme : la lutte contre l'exploitation et l'émancipation des travailleurs. Mais la CGT prend également position sur les réalités de la migration, à savoir sur ce qui se passe depuis de longues années en Méditerranée et ailleurs : ainsi notre syndicat des officiers de la marine marchande est très engagé sur le sauvetage en mer et le syndicat de la Douane a empêché l'envoi de douaniers français en Grèce dans le cadre de l'action de Frontex [l'agence qui surveille les frontières extérieures de l'Union européenne] visant à la « réadmission » de migrants en Turquie. Je pense qu'à l'avenir, on sera davantage encore amenés à s'exprimer sur la question des migrations, en lien notamment avec le réchauffement climatique. Il faudra donc assumer sans se défaire de nos responsabilités à partir du champ qui est le nôtre : la lutte dans les entreprises, avec les travailleurs. Si on ne tient pas les deux bouts, nos prises de position ne seront que du bavardage.

Propos recueillis par le 4 novembre 2021, à Paris, par Stathis Kouvélakis.

*

Illustration : Point de lutte devant la mairie de Bobigny - photo *Bonjour Bobigny* n° 911

Notes

[1] Emeline Zougbedé, « Régulariser le « bon » travailleur « sans-papiers » : la circulaire « Valls » comme « politique de la frontière », *Sciences et actions sociales*, n° 9, 2018, p. 135.

[2] Pierre Barron, Anne Bory, Sébastien Chauvin, Nicolas Jounin, Lucie Tourette, « Derrière le « sans papiers », le travailleur ? Genèse et usages de la catégorie de « travailleurs sans papiers » en France », *Genèses*, n° 94, 2014, p. 128.

[3] Dans les termes de [l'Adresse inaugurale de l'Association Internationale des Travailleurs](#), rédigée par Marx en 1864, « le Bill des dix heures [la loi limitant à dix heures la journée de travail] ne fut donc pas seulement un important succès pratique ; ce fut aussi le triomphe d'un principe ; pour la première fois, au grand jour, l'économie politique de la bourgeoisie avait été battue par l'économie politique de la classe ouvrière ».

[4] Emeline Zougbedé, « Régulariser le « bon » travailleur... », art. cit. ; cf. également : Emeline Zougbedé, « Du travail aux papiers et des papiers au travail. L'expérience du travail et de la régularisation des sans-papiers », *Revue Polis e Psique*, 2015, n° 5, p.

[5] Pour une vue d'ensemble cf. Hélène Yvonne Meynaud, « Réclamer sa juste part : des mouvements de migrantes aux sans-papiers en grève », *Cahiers du Genre*, vol. 51, n° 2, 2011, p. 69-91.